



AGEROUTE SÉNÉGAL.
(Agence des Travaux et de Gestion des Routes)

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

Sélection d'un cabinet chargé de réaliser l'Audit comptable et financier du Programme de Désenclavement des Zones Agricoles et Minières Phase 1 (PDZAM-1)

(Exercices 2026-2027-2028)

Secteur : Transport

Projet de désenclavement des zones agricoles et minières Phase 1 (PDZAM-1)

Code SAP : P-SN-DB0-028

Date de publication de l'avis : 11 mars 2026

Le présent appel public à manifestation d'intérêt fait suite à l'Avis général de Passation des Marchés (AGPM) du projet dans le journal « L'AS » du 31 mars 2022 et sur le site de la Banque.

2. L'État du Sénégal a reçu un financement du Groupe de la Banque Africaine de Développement (BAD) afin de couvrir le coût du Programme de Désenclavement des Zones Agricoles et Minières (PDZAM).

L'Agence des Travaux et de Gestion des Routes (AGEROUTE) Sénégal agissant au nom et pour le compte du Ministère des Infrastructures (MI) se propose d'utiliser une partie de ces fonds en vue de financer les prestations relatives à l'**audit comptable et financier du Programme de Désenclavement des Zones Agricoles et Minières Phase 1 (PDZAM-1) - Exercices 2026-2027-2028.**

3. L'objectif de l'Audit est d'exprimer une opinion professionnelle et indépendante sur la situation financière du projet à la fin de chaque exercice fiscal et s'assurer que les ressources mises à la disposition du Projet sont utilisées aux fins pour lesquelles elles ont été octroyées en vue de l'atteinte de l'objectif de développement du Projet.

4. L'Agence des Travaux et de Gestion des Routes (AGEROUTE) Sénégal invite les cabinets d'audits enregistrés et régulièrement inscrits au tableau d'un ordre des Experts-comptables

reconnu au plan national ou régional à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent produire des informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour exécuter ces prestations (documentation, référence de prestations similaires, expérience dans des missions comparables, disponibilité de personnel qualifié comprenant au moins un chef de mission Expert-comptable diplômé agréé et inscrit à l'ordre des experts comptables et comptables agréés, un auditeur sénior et un expert technique). Les consultants peuvent se mettre en association pour augmenter leurs chances de qualification.

5. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes au « Cadre de passation des marchés pour les opérations financées par le Groupe de la Banque Africaine de Développement », édition d'octobre 2015, qui est disponible sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>.

La sélection des candidatures se fera sur la base du plus grand nombre de références pertinentes fournies. Les attestations y afférentes devront être jointes obligatoirement.

L'intérêt manifesté par un Consultant n'implique aucune obligation de la part de l'Emprunteur de le retenir sur la liste restreinte.

6. Les cabinets intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous, du lundi au vendredi de 08h à 17h (GMT).

**Agence des Travaux et de Gestion des Routes, Rue David DIOP x Rue F, Fann
Résidence Dakar, BP : 25 242 Dakar-Fann.**

Tel: (+221) 33 869 07 51

Fax : (+221) 33 864 63 50

E-mail : rndour@ageroute.sn avec copie à mcsamb@ageroute.sn

7. Les expressions d'intérêt peuvent être envoyées par voie électronique aux adresses emails ci-dessus ou déposées sous plis fermé au Secrétariat de la Direction de Passation des Marchés (DPM) de l'AGEROUTE SENEGAL, sis à l'adresse ci-dessus au plus tard le **26 mars 2026 à 10 heures 30 minutes** précises (GMT) et porter expressément la mention « **avis à manifestation d'intérêt pour la sélection d'un cabinet pour l'audit comptable et financier du Programme de Désenclavement des Zones Agricoles et Minières Phase 1 (PDZAM-1)/Exercices 2026-2027-2028** ».

NB : la langue de travail est le français.

Le Directeur Général
Moustapha FALL